

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2026

---

RECONNAÎTRE L'ÉDUCATION AU DEHORS ET EN CONTACT AVEC LA NATURE ET  
RÉAFFIRMER LA PLACE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'ÉCOLE - (N° 1631)

Adopté

N° AC15

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Iordanoff, rapporteur, Mme Melchior et Mme Herouin-Léautey

-----

### ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi les alinéas 7 et 8 :

« 4° Après la première phrase du second alinéa de l'article L. 551-1, est insérée une phrase ainsi rédigée :

« Il vise également à favoriser leur égal accès aux activités en extérieur, au contact de la nature. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, qui a également pour objet de modifier le point d'impact de la disposition à l'article visé.